



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 10 février 2021, a été adopté le règlement 214-2020 *ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin de modifier la zone agricole et certaines grandes affectations à Saint-Jean-de-Matha et à Sainte-Émélie-de-l'Énergie*. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 avril 2021 et est donc entré en vigueur à cette date.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE VINGT-NEUVIÈME JOUR D'AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN.

Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et
directeur général